

Objectif : respecter les règles liées à la protection des données personnelles dans la communication visuelle.

Principes essentiels

Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** s'applique à tout contenu contenant une donnée personnelle identifiable : visage, nom, voix, plaque d'immatriculation, adresse, logo d'entreprise non libre, etc.

Dès qu'un visuel montre une personne identifiable, même de loin, le RGPD s'applique.

Bonnes pratiques

- Obtenir un **consentement écrit** avant toute diffusion d'image d'une personne.
 - Éviter les **visuels pris dans un cadre privé** sans autorisation.
 - Vérifier les **paramètres de confidentialité** des photos issues des réseaux sociaux.
 - Supprimer les **métadonnées GPS** avant diffusion publique.
 - Utiliser des **banques d'images libres** pour éviter les risques juridiques.
-

À ne pas oublier

- Le consentement doit être **libre, éclairé, spécifique et révocable**.
 - Les mineurs nécessitent **l'autorisation parentale écrite**.
 - Les visuels IA représentant des personnes réelles doivent aussi respecter le RGPD.
-

Réflexe pro

"Si je reconnaiss quelqu'un sur le visuel, c'est que le RGPD s'applique."